



Titre	Inspecteur(trice) en bâtiment
Concours	2024-23
Statut	Deux postes à combler 1 Poste à statut permanent 1 poste de remplacement, 12 mois (possibilité de prolongation)
Service	Urbanisme et développement économique
Entrée en poste	Décembre 2024

À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST

Située au cœur de la région administrative des Laurentides, à quelque 60 km de Montréal, la Ville de Prévost offre à ses 14 000 citoyens et commerçants un milieu de vie pluriel et progressiste, centré sur la famille et la nature.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité de la directrice du Service de l'urbanisme et du développement économique, la personne titulaire du poste accomplit diverses tâches pour soutenir quotidiennement son service.

PRINCIPALES TÂCHES :

- Information sur la réglementation d'urbanisme ou municipale, liée au service, au comptoir ou au téléphone ;
- Rencontre avec les citoyens pour demandes de permis de construction ou certificats d'autorisation ;
- Analyse et émission des divers permis de construction ou certificat d'autorisation ;
- Inspection et suivis des permis émis (doit procéder à des suivis pour infraction lorsque requis avec avis d'infraction et constat d'infraction ;
- Collabore et aide à la préparation des dossiers de demandes de dérogation mineure et de PIIA ;
- Collabore à tous dossiers en préparation par ses collègues du service afin de les aider ;
- Participe à toutes tâches connexes pouvant lui être demandées ;
- Participe à toute activité préparée par le Service de l'urbanisme et de développement économique.

FORMATION REQUISE :

- Être titulaire d'un baccalauréat en urbanisme ou d'une technique en aménagement du territoire ou encore posséder un diplôme en inspection de bâtiment ;
- Permis de conduire valide requis ;
- Expérience dans un poste similaire en milieu municipal serait un atout.



COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES :

- Posséder de l'entregent et de bonnes aptitudes en communication verbale et écrite ;
- Capacité de planifier et ordonnancer les tâches, prioriser ;
- Capacité à trouver des solutions, créatif.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La rémunération et les conditions de travail seront établies selon l'échelle salariale établie à la convention collective en vigueur (26.96\$ – 31.72\$) et selon les acquis du titulaire.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

Les personnes intéressées à ces postes doivent faire parvenir leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae et d'un court texte expliquant leurs motivations, au plus tard le 10 novembre 2024, au emploi@ville.prevast.qc.ca

Nous vous remercions de votre intérêt à joindre l'équipe de la Ville de Prévost. Veuillez prendre note que nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature est retenue et que tout autre dossier de candidature sera conservé et réévalué pour de prochaines opportunités.

La Ville de Prévost considère la diversité de ses talents comme une richesse, et croit et adhère au principe d'équité en matière d'emploi. L'usage du masculin n'a que pour but d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire.